



Pézenas, le 06 mai 2025

A l'attention du Maire/Président

DIRECTION RESEAUX

Affaire suivie par Daniel FERNANDEZ

04 67 09 22 30

d.fernandez@herault-energies.fr

Réf. : AI/SN/DB/DF2025-436

Objet : Transfert de la compétence Eclairage Public

Madame, Monsieur,

L'éclairage public revêt aujourd'hui des enjeux de première importance, notamment en matière de transition énergétique, de respect de la biodiversité et de maîtrise de la dépense publique auxquels les collectivités doivent répondre.

De nombreuses communes ont sollicité Hérault Energies pour les accompagner dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public. Depuis 2023, ce sont 147 communes qui ont transféré leur compétence investissement à notre Syndicat.

Un premier programme de 14,5 M€ de travaux de rénovation a été engagé, un second de 8,5 M€ est en cours.

Cela a pour effet de moderniser les installations communales; le bénéfice principal étant de substantielles économies d'énergie, sans oublier la réduction de la pollution lumineuse et une amélioration de la qualité de l'éclairage des espaces publics.

Au-delà de l'investissement sur l'éclairage public, Hérault Energies propose aux collectivités d'accompagner le fonctionnement de la compétence Eclairage public et ainsi en assurer l'exercice dans sa totalité. En effet, la sécabilité entre Investissement (travaux), Maintenance et Exploitation n'est plus une situation adaptée à l'évolution des réglementations.

C'est pourquoi, je tiens dès à présent à vous informer des dispositions retenues par Hérault Energies pour mettre en œuvre cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2026. La mutualisation des moyens permettra d'offrir aux collectivités qui le souhaiteront un service de qualité dans le respect des diverses obligations et responsabilités relevant notamment de l'exploitation.

Conformément au CGCT, les collectivités concernées ont le libre choix de transférer ladite compétence au Syndicat. Il est à préciser que son transfert n'entraîne pas le transfert du pouvoir de police du Maire (article L 2212-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales). La sécurité de ses administrés comme la décision d'éclairer ou non les voies publiques, relèvent de son choix et de sa responsabilité.

Vous trouverez dans la fiche ci-jointe un récapitulatif des responsabilités et contenus des missions proposées, ainsi que leur coût.

Si cette proposition vous intéresse je vous propose de nous rencontrer lors d'une des 3 réunions programmées dans le but de vous apporter les précisions nécessaires sur les aspects administratifs, juridiques, techniques et financiers et répondre à vos questions. Nous serons heureux de vous accueillir les:

- **Jeudi 22 mai 2025 à St Pons de Thomières** – Salle de reception de l'hôtel de ville de 10h à 12h (accueil 9h30)
- **Mardi 17 juin 2025 à Pézenas** – Siège d'Hérault Energies de 14h à 16h (accueil 13h30)
- **Mercredi 25 juin 2025 aux Matelles** – Salle Albertine Sarrazin de 10h à 12h (accueil 9h30)

Je vous invite à vous inscrire auprès de mes services à l'adresse : reseausecretariat@herault-energies.fr en précisant les coordonnées et fonctions des personnes souhaitant y participer au plus tard 5 jours avant la date.

A l'issu de ses réunions, si vous êtes intéressés par ce transfert de la compétence de l'éclairage public dans sa totalité au 1^{er} janvier 2026, je vous invite à nous transmettre une lettre d'intention avant le 15 juillet prochain. Cela nous permettra ainsi d'évaluer et d'adapter encore plus précisément nos moyens et de vous proposer dès la rentrée, une convention de transfert à délibérer avant le 15 novembre prochain pour décider officiellement du transfert de la compétence totale à Hérault Energies (délibération concordante prévue le 13 décembre par le comité syndical d'Hérault Energies).

Les équipes d'Hérault Energies restent à votre disposition pour toute question que vous souhaiteriez leur poser.

En souhaitant une collaboration fructueuse avec votre commune/EPCI, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

La Présidente,

The image shows a circular logo for 'HÉRAULT-ENERGIES S.M.E.O.H.' with a central emblem. To the right of the logo is a handwritten signature in black ink.

Audrey IMBERT